



Réf. : DFX / EFA / jfc

Gollion, le 29 août 2017

Attribution de fréquences LTE aux instances cantonales en charge de la sécurité publique

Monsieur le Directeur,

Nous nous référons à la consultation publique concernant la mise au concours et l'attribution de nouvelles fréquences de téléphonie mobile en Suisse et souhaitons ici attirer votre attention sur les préoccupations des instances cantonales vaudoises ayant un devoir de sécurité publique envers la population.

Lors d'un événement particulier, qu'il soit quotidien ou sortant de l'ordinaire, il devient primordial pour en assurer la conduite et la coordination, de disposer de moyens de communications performants, tant au niveau de la zone sinistrée que vers le poste de commandement opérationnel et les bases arrières. Il est en effet important de pouvoir disposer d'une "image de la situation" en temps réel afin d'apporter au plus vite une réponse efficace et coordonnée des moyens engagés.

Ceci se traduit sur le terrain par le déploiement de postes de commandement mobiles, équipés de technologies de pointe, s'appuyant sur des moyens de transmission de données aptes à supporter des quantités de données importantes et croissantes (photographies, vidéos, cartographies, suivis de situation, données sensibles, etc.).

Parallèlement, nous nous trouvons dans un contexte sécuritaire de plus en plus sollicité. Que ce soit en termes d'événements naturels majeurs (inondations, grêles, glissements de terrain, etc.) et de risques notamment liés à la protection des personnes et des biens ou lors d'événements publics de plus en plus nombreux et fréquentés. On peut citer notamment les festivals (Montreux, Paléo, etc.), les événements sportifs et culturels (meetings aériens, fête fédérale de lutte, fête des vignerons, football, cyclisme, jeux olympiques de la jeunesse, etc.) ainsi que les nombreuses conférences internationales et visites diplomatiques se déroulant dans notre canton.

Au vu de l'évolution de cette situation, vous comprendrez que nous ne pouvons plus attendre la mise en œuvre du réseau national de sécurité prévue à l'horizon 2025, voire 2030, bien que nous ne contestions aucunement la réalisation d'un tel réseau, ni l'attribution des fréquences prévues à cet effet.

Attribution de fréquences LTE aux instances cantonales en charge de la sécurité publique

Il est impératif et urgent, pour garantir nos missions de sécurité publique, de disposer rapidement d'infrastructures de transmission modernes et performantes s'appuyant sur la technologie LTE et ce, dès son introduction.

Ainsi, profitant de cette consultation publique, nous vous demandons de réserver et d'attribuer des fréquences LTE (dans les bandes des 700 MHz et/ou 1400 MHz) aux instances cantonales en charge de la sécurité publique. Ceci permettra de déployer rapidement des installations de transmissions de données mobiles, dans le but de créer des "bulles tactiques" assurant la couverture d'une zone ou d'une région sinistrée, tout en étant indépendant des opérateurs de téléphonie mobile privés et insensible aux black-out.

Nous concédonons aussi, que cette attribution de fréquences aux instances cantonales soit limitée dans le temps et revue au moment où le réseau national de sécurité sera opérationnel et offrira les services adéquats aux différentes instances cantonales.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre requête et espérons que vous lui donnerez une suite favorable.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Le chef du service et
chef de l'Etat-major cantonal de conduite



Denis Froidevaux